MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ÉCONOMIE DU CLIMAT

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT

Convention on Biological Diversity

gef

ONU programme pour l'environnement

REPUBLIQUE DEMOCARTIQUE DU CONGO

Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat

Secrétariat Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat

Direction de Développement Durable

Projet : « ***Programme-Cadre de soutien à la mise à jour de la SPANB et élaboration du 7RNB*** »

Rapport de la retraite de travail sur la mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre effective et inclusive de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 de la République Démocratique du Congo ainsi que son alignement avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal



Juillet 2026

I. Table des matières

Liste des acronymes/abréviations iii

Résumé exécutif iv

I. INTRODUCTION 7

1. Contexte et justification 7

Objectifs 8

2. 8

3. Résultats attendus 8

4. Approche méthodologique 9

5. Participants 10

6. Lieu et date 10

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX PROPREMENT DITS 11

1. La cérémonie d'ouverture 11

2. Les présentations en plénière 12

3. Restitution des résultats des travaux en carrefour 26

4. Des recommandations 26

5. La cérémonie de clôture 28

III. CONCLUSION 30

Liste des acronymes/abréviations

ACE	: Agence Congolaise de l'Environnement
APA	: Accès et Partage des Avantages
APEM	: Actions pour la promotion et la protection des Peuples et Espèces Menacés
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CDN	: Contribution Déterminée Nationale
CHM	: Centre d'échange d'information sur la biodiversité
CLIP	: Consentement Libre Préalablement Informé
COP	: Conférence des Parties
COMIFAC	: Commission des Forets d'Afrique Centrale
CMBKM	: Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming Montréal
EIES	: Evaluation d'Impact Environnemental et Social
ESG	: Rapports Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
INERA	: Institut National d'Etude et Recherche Agronomique
MEDD-NEC	: Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat
OFAC	: Observatoire des Forets d'Afrique Centrale
ORT	: Outil de Rapportage en Ligne
OSC	: Organisation de la Société Civile
PACL	: Peuple Autochtone et Communauté Locale
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PAR	: Plan d'Actions de Réinstallation
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RAMSAR	: Convention sur les zones humides
RDC	: République Démocratique du Congo
7RNB	: 7ème Rapport National sur la Biodiversité
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Dégradation et Déforestation
SBI	: Organe Subsidiaire sur la mise en œuvre de la CDB
SBSTTA	: Organe Subsidiaire chargé des Avis Techniques, Scientifiques et Technologiques
SPANB	: Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
SE	: Services environnementaux

Résumé exécutif

Le présent rapport retrace les points saillants ayant marqué le déroulement de la retraite de travail sur la mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre effective et inclusive de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 de la République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que son alignement avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

Cette retraite de travail avait pour objectif de formuler des orientations et recommandations stratégiques pour assurer l'alignement de la SPANB 2025-2030 avec le CMBKM et renforcer la mobilisation et l'engagement des parties prenantes dans sa mise en œuvre en RDC, avec un accent particulier sur l'inclusion des femmes, des jeunes et des PACL, ainsi que sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.

Un nombre estimatif de vingt-six participants ont pris part aux travaux de ladite retraite et constitués principalement des représentants des administrations sectorielles, des organisations de la Société civile, des réseaux des peuples autochtones et communautés locales, du secteur privé, des réseaux de jeunes, des réseaux de femmes.

À l'issue des échanges et discussions ayant caractérisés le dérourelement de ces assises, plusieurs recommandations pertinentes ont été formulées en ces termes.

- **Au Gouvernement de la République**
 - d'adopter et de rendre opérationnel le mécanisme national de gouvernance de la biodiversité à travers la mise en place du Comité National Stratégique de la Biodiversité et de son Comité National Technique ;
 - d'assurer une meilleure intégration des objectifs de la SPANB dans les politiques publiques, les stratégies sectorielles et les plans provinciaux de développement ;
 - d'accélérer la révision, l'harmonisation et l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la biodiversité afin de réduire les chevauchements institutionnels.

- **Au Ministère de l'Environnement, Développement durable et Nouvelle Économie du Climat**
 - d'assurer la coordination technique de la mise en œuvre de la SPANB et de renforcer les mécanismes permanents de concertation interinstitutionnelle ;
 - de mettre en place un système national performant de suivi-évaluation, de monitorage, de rapportage et de capitalisation des résultats ;
 - de renforcer le Centre d'Échange d'Informations sur la Biodiversité (CHM-RDC) afin d'améliorer la gestion, le partage et la diffusion des données sur la biodiversité ;

- d'élaborer un programme national de renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la SPANB.

➢ **Aux ministères sectoriels**

- d'intégrer systématiquement les objectifs et cibles de la SPANB dans leurs politiques, plans, programmes et budgets ;
- de renforcer la collaboration avec le MEDD-NEC afin d'assurer une planification cohérente et une meilleure circulation des données ;
- Evaluer les effets combinés de l'extraction, de la construction des routes et de l'afflux de la population sur les habitats critiques ;
- Imposer les bassins de décantation étanche et le traitement des eaux de drainage notamment minier pour éviter la contamination des écosystèmes aquatiques et terrestre ;
- Exiger le déboisement sélectif des zones avant leur mise en eau afin de prévenir la décomposition anaérobie et les émissions de méthane.
- Se référer aux exigences de la banque mondiale (Normes environnementales et Sociales).
- Promouvoir les cultures associées, la lutte intégrée contre les nuisibles et la conservation des bandes enherbées ;
- Interdire le labour profond systématique pour protéger la faune ou du sol et maintenir le stockage du Carbonne ;
- Instaurer des techniques d'irrigation goutte pour stopper le prélèvement excessif dans les nappes phréatiques et les cours d'eau ;
- Consulter le guide général de réalisation des EIES pour évaluer la dérations des terres et le changement d'usage des sols. Consultation des parties prenantes pour avoir leurs avis ;
- Implication de parties prenantes dans la mise en œuvre des activités ;
- Prise en compte des résultats des études de préfaisabilité ;
- Respect des lois et normes en rapport avec les EIES dont notamment :
 - Loi N° 11/009 Du 09 Juillet 2011 portant Principes Fondamentaux Relatifs à la Protection de l'environnement, cfr article 21 ;
 - Décret n° 14/19 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux des études impacts environnemental et social ;
 - Ordonnance-Loi n° 23/007 du 03 mars 2023, modifiant et complétant ; la Loi N° 11/009 Du 09 Juillet 2011 portant Principes Fondamentaux Relatifs à la Protection de l'environnement.

➢ **Aux provinces et Entités Territoriales Décentralisées**

- de mettre en place des cadres provinciaux de coordination de la biodiversité ;
- d'élaborer des plans d'action provinciaux alignés sur la SPANB ;
- d'améliorer la collecte, la remontée et la validation des données relatives à la biodiversité.

➢ **Aux partenaires techniques et financiers**

- d'accroître leur appui technique et financier à la mise en œuvre de la SPANB ;

- d'accompagner le développement des capacités institutionnelles, scientifiques et techniques des acteurs nationaux et provinciaux ;
- de soutenir les mécanismes innovants de financement de la biodiversité.

➢ **Aux institutions de recherche et d'enseignement supérieur**
- de renforcer la production de connaissances scientifiques et les systèmes nationaux d'information sur la biodiversité ;
- de promouvoir l'innovation, la recherche appliquée et la valorisation des savoirs traditionnels.

➢ **À la société civile, au secteur privé, aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux communautés locales**
- de participer activement aux mécanismes de gouvernance, de suivi et d'évaluation de la SPANB ;
- de promouvoir la sensibilisation, l'éducation environnementale et la conservation participative ;
- de renforcer les initiatives locales de gestion durable des ressources naturelles.

I. INTRODUCTION

1. Contexte et justification

La République Démocratique du Congo (RDC) abrite une part importante de la biodiversité mondiale grâce à ses vastes forêts tropicales, ses écosystèmes aquatiques et sa diversité d'espèces endémiques. La gestion durable de cette biodiversité constitue un enjeu stratégique pour le développement durable, la lutte contre le changement climatique et le bien-être des populations.

A cet effet, la RDC met en œuvre sa Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030, qui constitue le principal instrument de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) au niveau national.

Cependant, des écarts, incohérences et besoins d'ajustement institutionnel et technique subsistent pour assurer son alignement complet avec les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté en 2022 sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique.

La réussite de cette mise en œuvre repose fortement sur (i) l'engagement effectif et la participation inclusive de toutes les parties prenantes (administrations publiques, société civile, secteur privé, communautés locales, peuples autochtones, communautés scientifiques, partenaires techniques et financiers) ; (ii) l'inclusion des femmes, des jeunes et des peuples autochtones et communautés locales (PACL) ; (iii) le renforcement des capacités des réseaux de femmes dans la gouvernance de la biodiversité ; et (iv) la prise en compte systématique des impacts environnementaux et sociaux potentiels dans l'exécution des actions prioritaires de la SPANB.

Néanmoins, un certain nombre de défis majeurs persistent en matière de coordination, d'inclusion et de participation effective de ces groupes dans les instances de prise de décision sur la biodiversité.

Dans cette perspective, il s'avère indispensable de renforcer la participation inclusive de toutes les parties prenantes et la cohérence de la SPANB 2025-2030 avec le CMBKM afin d'assurer efficacement sa mise en œuvre.

C'est dans contexte que le Ministère de l'Environnement et Développement Durable à travers sa Direction de Développement Durable a organisé grâce à l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la retraite de travail sur la mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre effective et inclusive, et l'alignement de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 de la République Démocratique du Congo.

2. Objectifs

L'objectif global de cette retraite consistait à formuler des orientations et recommandations stratégiques pour assurer l'alignement de la SPANB 2025-2030 avec le CMBKM et renforcer la mobilisation et l'engagement des parties prenantes dans sa mise en œuvre en RDC, avec un accent particulier sur l'inclusion des femmes, des jeunes et des PACL, ainsi que sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.

Spécifiquement, il s'est agi de (d')

- Évaluer les lacunes, incohérences et divergences entre la SPANB et le CMBKM ;
- Analyser l'alignement des politiques publiques, cadres juridiques et institutions sectorielles avec la SPANB et le CMBKM ;
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des parties prenantes (institutionnelles, techniques et communautaires) ;
- Déterminer les priorités pour la planification spatiale intégrée et la coopération scientifique et technique en matière de biodiversité ;
- Définir les bases méthodologiques pour l'élaboration des plans d'action provinciaux de gestion durable de la biodiversité ;
- Analyser le niveau actuel d'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de la SPANB ;
- Identifier les obstacles à la participation effective des femmes, jeunes et PACL dans la gouvernance de la biodiversité ;
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des réseaux de femmes pour leur participation aux instances de prise de décision ;
- Définir des orientations pour l'intégration systématique des évaluations environnementales et sociales dans l'exécution des actions prioritaires de la SPANB ;
- Formuler des recommandations pour améliorer la gouvernance inclusive de la biodiversité en RDC.

3. Résultats attendus

Au terme des travaux de cette retraite, les résultats suivants ont été atteints :

- Un rapport d'analyse des écarts SPANB-CMBKM est disponible ;
- Une cartographie des incohérences institutionnelles et politiques est produite ;
- Une matrice des besoins en renforcement des capacités est validée ;
- Des orientations méthodologiques pour les plans d'action provinciaux sont définies ;
- Un diagnostic partagé sur l'engagement des parties prenantes (des femmes, jeunes et PACL) est disponible ;
- Un cadre de renforcement des capacités des réseaux de femmes est proposé ;
- Des mécanismes d'inclusion des jeunes et PACL sont définis ;

- Des orientations sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels dans l'exécution des actions prioritaires de la SPANB sont adoptées ;
- Des recommandations stratégiques claires sont formulées pour améliorer la gouvernance inclusive de la biodiversité.

4. Approche méthodologique

Les travaux de la retraite se sont déroulés dans une approche inclusive durant six (6) journées. Les deux premières journées ont été consacrées aux présentations thématiques sommaires en plénière ayant trait essentiellement sur la prise en compte la prise des dispositions de la décision 15/6 de la COP 15 à la CDB relatives à la cohérence politique et l'intégration institutionnelle à travers l'objectif national 14.1 de la SPANB ; des dispositions de la décision 15/8 de la COP 15 à la CDB ainsi que de la cible 20 du CMBKM relatives aux mécanismes de renforcement des capacités et coopération scientifique et technique à travers l'objectif national 20 de la SPANB ; l'identification des besoins en renforcement des capacités des parties prenantes (institutionnelles, scientifiques, techniques et communautaires) ; la mise en œuvre décentralisée et locale de la SPANB ; des dispositions pertinentes du CMBKM sur l'intégration du genre et l'implication des autres groupes vulnérables à travers les objectifs nationaux 22 et 23 de la SPANB ; l'identification des besoins en renforcement des capacités des réseaux des femmes pour leur participation dans les instances de prise des décisions sur la biodiversité ; la gouvernance et l'engagement des parties prenantes, le cas pratique d'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux sur les PACL et autres groupes vulnérables dans l'exécution des actions prioritaires de la SAPNB (extraction minière).

A l'issue de ces présentations, des séances d'échanges et discussions ont été organisées afin d'éclaircir certaines zones d'ombre persistantes. Des travaux en carrefour ont également été organisés en vue de formuler les recommandations et orientations stratégiques visant à assurer l'alignement des politiques et la cohérence institutionnelle pour la mise en œuvre de la SPANB ; à renforcer les capacités humaines, techniques et scientifiques nécessaires à sa mise en œuvre; à définir des approches méthodologiques pour l'intégration des plans d'action provinciaux pour la biodiversité dans les différents plans de développements provinciaux, à promouvoir la gouvernance inclusive de la biodiversité, ainsi qu'à élaborer des approches d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux sur les PACL, jeunes et réseaux des femmes dans l'exécution des actions prioritaires de la SPANB.

Et enfin, il a été question de procéder à la restitution en plénière des résultats des travaux en carrefour.

5. Participants

Le nombre des participants est estimé à vingt-six (26) personnes constituées principalement des représentants des administrations sectorielles, des organisations de la Société civile, des réseaux des peuples autochtones et communautés locales, du secteur privé, des réseaux de jeunes, des réseaux de femmes tels que décrit ci-dessous :

- Le Secrétariat Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat ;
- Le Secrétariat Général à la Coopération Internationale ;
- Le Secrétariat Général à la Pêche et à l'Élevage ;
- Le Secrétariat Général à la Pêche et à l'Élevage ;
- Le Secrétariat Général à l'ESURSI ;
- Le Secrétariat Général aux Affaires coutumières ;
- Le Secrétariat Général à l'Aménagement du territoire ;
- Le Secrétariat Général à l'Agriculture ;
- L'Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomique ;
- L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ;
- La Direction d'Etudes et planification ;
- La Direction de Développement Durable/MEDDNEC ;
- La Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers ;
- La Direction des Archives, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication/MEDD-NEC ;
- La Direction de Réglementation et Contentieux Environnementaux/MEDD-NEC.

6. Lieu et date

La retraite de travail sur la mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre effective et inclusive, et l'alignement de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 de la République Démocratique du Congo a eu lieu du 13 au 19 juillet 2026 dans la salle de réunions du Centre d'animation missionnaire Sainte Laura à Kisantu dans la province du Kongo-Central.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX PROPREMENT DITS

Le déroulement des travaux de la retraite était articulé autour des points ci-après :

- La cérémonie d'ouverture des travaux ;
- Les présentations sommaires en plénière ;
- La restitution en plénière des résultats émanant des travaux en carrefour ;
- La formulation des recommandations pertinentes ;
 La cérémonie de clôture des travaux.

1. La cérémonie d'ouverture

Prenant la parole au nom de Madame la Secrétaire Générale à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat empêchée, **Monsieur Nicky KINGUNYA**, Chef de Division en charge de la Biodiversité et Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui a, d'entrée de jeu souhaité la bienvenue à tous les experts ayant répondu favorablement à l'invitation leur adressée afin de prendre part aux travaux de cette retraite consacrée essentiellement au renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030, alignée sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

Poursuivant son propos, le Point Focal National CDB a relevé que l'adoption de la nouvelle SPANB 2025-2030 traduit l'engagement de notre pays à mettre en œuvre les objectifs de la CDB et du CMBKM.

Toutefois, « la réussite de cette stratégie dépendra avant tout de notre capacité à travailler ensemble, à renforcer la cohérence de nos politiques publiques, à améliorer la coordination institutionnelle et à assurer une participation effective de l'ensemble des parties prenantes », a-t-il renchéri.

Il a souligné que cette retraite constituait un cadre privilégié d'échanges et de réflexion et qu'au cours de ces travaux, les mécanismes de gouvernance, les besoins en renforcement des capacités, les modalités de suivi-évaluation, les questions liées au genre, aux peuples autochtones et communautés locales, aux jeunes, ainsi que les outils nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie seront examinés.

Il a ensuite formulé le vœu que les discussions qui seront menées durant cette retraite aboutissent à des propositions concrètes et consensuelles permettant de renforcer l'opérationnalisation de la SPANB et de consolider la contribution de notre pays à l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

Avant de déclarer ouverts les travaux de la retraite consacrée à la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2025-2030, il a remercié sincèrement les partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement constant dans la conservation de notre patrimoine naturel, ainsi que tous les

participants qui ont répondu présents afin d'apporter leur contribution à cet important exercice.

2. Les présentations en plénière

Au cours de l'atelier, sept communications ont été effectuées en plénière. Chaque présentation était suivie d'une séance d'échanges et discussions en vue d'éclairer certaines zones d'ombre persistantes.

a. Identification des besoins en renforcement des capacités des réseaux des femmes pour leur participation dans les instances de prise de décisions sur la biodiversité

Au cours de la retraite de travail consacrée à la mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030, **Monsieur Bienvenu MUPENDA**, expert en biodiversité à la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Nouvelle Économie du Climat (MEDD-NEC), s'est appesanti au cours de sa communication sur l'identification des besoins en renforcement des capacités des parties prenantes ainsi que sur la coopération technique, technologique et scientifique.

Dans son exposé, l'intervenant a d'abord rappelé les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des précédentes stratégies nationales de biodiversité étaient largement dues à un déficit de capacités à plusieurs niveaux. D'après l'expert en biodiversité, les insuffisances ne concernent pas uniquement les ressources humaines, mais également les capacités institutionnelles, scientifiques, techniques et technologiques. C'est ainsi que la SPANB 2025-2030 met un accent particulier sur l'aspect du renforcement des capacités en cohérence avec les dispositions de la cible 20 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

Ce dernier a, en outre fait mention des principaux besoins identifiés. Sur le plan institutionnel, il a insisté sur la nécessité de renforcer la gouvernance de la biodiversité, d'améliorer la coordination entre les différents ministères et les provinces, d'intégrer davantage la biodiversité dans les politiques sectorielles, de mobiliser des financements durables et de mettre en place des systèmes efficaces de suivi-évaluation et de gestion des données. Il a souligné que ces efforts nécessitent le renforcement des compétences des décideurs, des administrations publiques et des collectivités territoriales.

Abordant la question des capacités scientifiques, l'intervenant a porté à la connaissance de l'assistance que la RDC doit investir davantage dans la recherche, les inventaires biologiques, le suivi écologique et l'innovation. Il a également mis l'accent sur l'utilisation des technologies modernes, telles que les systèmes d'information géographique (SIG), la télédétection, les drones et les plateformes numériques de gestion des données. À cet effet, il a plaidé pour un meilleur appui aux universités, aux centres de recherche, à l'INERA, à l'ICCN ainsi qu'aux chercheurs

indépendants afin de renforcer la production et la diffusion des connaissances scientifiques.

Concernant les capacités techniques et technologiques, l'exposé a montré l'importance de former les acteurs de terrain aux techniques modernes de surveillance écologique, à la gestion des aires protégées, aux évaluations environnementales, à la restauration des écosystèmes ainsi qu'à la gestion des risques liés aux changements climatiques. Il a également insisté sur le développement des compétences en économie de la biodiversité et en paiements pour services écosystémiques.

Monsieur Bienvenu MUPENDA a également accordé une place importante au renforcement des capacités des communautés locales. Ce dernier a relevé que les peuples autochtones pygmées, les communautés locales, les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec handicap doivent être pleinement associés à la mise en œuvre de la SPANB. Pour cela, il est nécessaire de renforcer leur participation à la gouvernance locale, de promouvoir leurs droits, notamment à travers le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), de valoriser les savoirs traditionnels et de développer des activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation de la biodiversité. Il a aussi insisté sur le renforcement du leadership des femmes et des jeunes.

Pour chuter, le présentateur a formulé plusieurs recommandations stratégiques. Il a proposé l'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement des capacités, la revitalisation du CHM-RDC comme plateforme nationale de gestion des connaissances, la mise en place d'un programme national de transfert des technologies, la création d'un fonds national destiné au développement des capacités ainsi que l'instauration d'un programme permanent de formation pour les administrations publiques, les collectivités territoriales, les peuples autochtones et les communautés locales. Et cela passe avant tout par une évaluation nationale des besoins en capacités conformément aux orientations de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Au terme de sa communication, l'expert en biodiversité a souligné que la réussite de la SPANB 2025-2030 dépendra essentiellement de la capacité de tous les acteurs à travailler ensemble, à renforcer leurs compétences, à promouvoir l'innovation et à valoriser les connaissances scientifiques et traditionnelles au service de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité en République Démocratique du Congo

b. Prise en compte à travers les objectifs nationaux 22 et 23 de la SPANB, des dispositions pertinentes du CMBKM sur l'intégration du genre et l'implication des autres groupes vulnérables

Monsieur Nicky KINGUNIA INEET, Chef de Division en charge de la Biodiversité et Point Focal National de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en République

Démocratique du Congo, a relevé au cours de sa présentation, la prise en compte du genre, des peuples autochtones pygmées (PAP) et des communautés locales (CL) dans la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030, conformément aux dispositions du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

En introduction, le présentateur a rappelé que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal place la participation inclusive, l'égalité des genres et le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales au cœur de la gouvernance de la biodiversité. Il a en outre souligné que ce Cadre mondial appelle à garantir une participation pleine, équitable et effective des femmes, des filles, des peuples autochtones, des communautés locales, des jeunes et des personnes vivant avec handicap aux processus décisionnels, tout en assurant leur accès à l'information, à la justice et aux ressources naturelles. L'intervenant a également rappelé que la décision 15/6 de la COP15 à la CDB recommande l'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les étapes de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques relatives à la biodiversité.

Faisant allusion à la SPANB 2025-2030, celui-ci a relevé que les objectifs nationaux 22 et 23 dudit cadre stratégique traduisent parfaitement les engagements internationaux au niveau national. L'objectif 22 de la SPANB vise à garantir que d'ici 2030, la participation pleine et effective des peuples autochtones pygmées et des communautés locales aux décisions relatives à la biodiversité, grâce à des mesures juridiques, politiques et administratives, au respect de leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources naturelles et les savoirs traditionnels, ainsi qu'à un accès équitable à l'information. Tandis que l'objectif 23, quant à lui, vise à promouvoir l'égalité des genres en assurant aux femmes et aux filles un accès équitable aux terres, aux ressources naturelles et aux opportunités, tout en renforçant leur participation et leur leadership dans la mise en œuvre de la CDB.

Le présentateur a ensuite dressé un état des lieux de la situation en RDC tout en rappelant que les peuples autochtones et les communautés locales jouent depuis des générations un rôle essentiel dans la conservation des forêts, des espèces et des écosystèmes. Toutefois, leur participation demeure limitée en raison d'une reconnaissance encore incomplète de leurs droits fonciers, de cadres juridiques et institutionnels insuffisamment adaptés ainsi que d'un accès limité à l'information et aux mécanismes de consultation. « Malgré les avancées enregistrées en matière d'égalité des sexes, les femmes restent sous-représentées dans les instances de décision et continuent de rencontrer des difficultés d'accès aux terres et aux ressources naturelles, alors même qu'elles contribuent fortement à la gestion durable de la biodiversité, notamment à travers la préservation des semences locales, l'agroforesterie, la transformation des produits naturels et la transmission des savoirs traditionnels », a-t-il souligné.

Poursuivant son exposé, il a présenté les principales actions prioritaires de l'objectif 22. Celles-ci portent notamment sur le renforcement des cadres juridiques et institutionnels garantissant une participation inclusive, la création de mécanismes de dialogue multi-acteurs, la cartographie et la sécurisation des terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales, le développement de programmes de formation, la mise en place d'un système de suivi de leur participation ainsi que l'instauration de mécanismes de médiation pour prévenir et résoudre les conflits fonciers. En outre, il a précisé que la réussite de cet objectif repose sur une concertation permanente avec les communautés concernées, le renforcement des capacités institutionnelles et la mobilisation de ressources financières adaptées. La mise en œuvre est prévue de manière progressive, depuis la reconnaissance des droits et la sécurisation foncière jusqu'au suivi, au renforcement des capacités et à l'autonomisation des bénéficiaires.

Concernant l'objectif 23, la présentatrice a expliqué que plusieurs actions structurantes sont envisagées afin de renforcer l'égalité des genres dans la gouvernance de la biodiversité. Il s'agit notamment d'adopter des lois garantissant aux femmes un accès équitable aux terres et aux ressources naturelles, d'intégrer systématiquement l'approche genre dans les politiques sectorielles, d'élaborer un plan d'action national « Genre et biodiversité », de développer des formations en leadership féminin, d'instaurer des quotas de représentation des femmes dans les instances de gouvernance environnementale, de créer des mécanismes de financement dédiés aux initiatives portées par les femmes et de promouvoir des plateformes de concertation associant les femmes autochtones et les jeunes. Elle a insisté sur le fait que ces actions devront s'appuyer sur une approche intersectorielle, un renforcement du cadre juridique, la valorisation des savoirs traditionnels des femmes, l'amélioration de leur accès au financement ainsi que des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'égalité des genres.

En conclusion, **Monsieur Nicky KINGUNIA INEET** a souligné que la réussite de la SPANB 2025-2030 dépendra de la capacité de la RDC à instaurer une gouvernance véritablement inclusive, fondée sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales, la promotion de l'égalité des genres, la participation active des femmes et des jeunes ainsi que le renforcement des mécanismes de dialogue, de concertation et de suivi. Il a ensuite invité l'ensemble des parties prenantes à œuvrer de manière concertée afin que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité contribuent à un développement équitable, inclusif et durable.

c. Gouvernance inclusive et engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030

Prenant la parole, **Monsieur Bienvenu MUPENDA**, Expert en biodiversité à la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement,

Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat (MEDD-NEC), a fait état au cours de sa communication de la gouvernance inclusive et à l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030, en cohérence avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

En introduction, le présentateur a rappelé que l'un des principaux défis susceptibles de compromettre la mise en œuvre de la SPANB réside dans la faible adhésion et le faible engagement des parties prenantes concernées par la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il a souligné que cette situation justifie la mise en place d'une gouvernance inclusive favorisant une participation active et durable de l'ensemble des acteurs impliqués.

Abordant les fondements de cette approche, il a expliqué que la gouvernance inclusive repose sur plusieurs principes essentiels, notamment la transparence, la redevabilité, la participation effective, l'approche multipartite ainsi que l'équité et l'inclusion sociale. D'après l'intervenant, la réussite de la SPANB passe nécessairement par l'implication de toutes les catégories d'acteurs, en particulier les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap, les organisations communautaires, les institutions de recherche, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Poursuivant son exposé, il a présenté les différents mécanismes d'engagement des parties prenantes. Il a indiqué que les ministères sectoriels devraient être mobilisés à travers un Comité national de pilotage de la SPANB, des plateformes nationales et provinciales de coordination, des commissions techniques sectorielles et des mécanismes multisectoriels de suivi. Les organismes publics spécialisés, notamment l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Institut National d'Etude et Recherche Agronomique (INERA), le Fonds Forestier National, l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) et d'autres agences environnementales, joueraient un rôle déterminant dans la co-construction des politiques, le fonctionnement des groupes de travail thématiques, des comités consultatifs et le suivi participatif.

Le présentateur a ensuite insisté sur la place centrale des communautés locales et des peuples autochtones. En outre, il a précisé que leur implication devait s'étendre à la planification de la conservation, à la gestion des aires protégées, aux mécanismes d'accès et de partage des avantages (APA), au suivi communautaire de la biodiversité ainsi qu'aux initiatives de restauration des écosystèmes. Il a également souligné l'importance du rôle des organisations de femmes et de jeunes dans la gouvernance, le volontariat environnemental, l'entrepreneuriat vert, l'éducation environnementale, l'innovation numérique et le renforcement des capacités.

Évoquant les autres catégories d'acteurs, il a relevé que le secteur privé devait contribuer à travers les évaluations environnementales, les mécanismes de

compensation écologique, les investissements favorables à la biodiversité, les rapports ESG et les partenariats public-privé. Les universités, les centres de recherche et les partenaires techniques et financiers, quant à eux, étaient appelés à soutenir la recherche scientifique, la mobilisation des ressources, les partenariats institutionnels ainsi que l'appui technique et financier à la mise en œuvre de la SPANB.

Le présentateur a également mis en évidence les principaux outils de communication et de mobilisation destinés à renforcer l'engagement des parties prenantes. Il a cité notamment le Centre d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM-RDC), les bulletins d'information, les plateformes numériques, les campagnes nationales d'éducation environnementale, les radios communautaires, les réseaux sociaux et les médias, considérés comme des instruments essentiels pour diffuser l'information et favoriser la participation citoyenne.

En conclusion, l'expert en biodiversité a formulé plusieurs recommandations visant à consolider la gouvernance de la biodiversité en RDC tout en préconisant la création d'un mécanisme permanent de concertation, le renforcement des plateformes multi-acteurs, une représentation équilibrée des femmes, des jeunes et des peuples autochtones ainsi que des communautés locales, le développement des capacités institutionnelles, la mise en place d'un mécanisme transparent de suivi-évaluation, le renforcement des synergies entre les ministères sectoriels et les provinces, la mobilisation durable des ressources financières ainsi que l'élaboration d'un plan national de mobilisation et d'engagement des parties prenantes.

Pour clore son intervention, **Monsieur Bienvenu MUPENDA** a rappelé que la réussite de la SPANB 2025-2030 dépendra avant tout d'une gouvernance participative, transparente, responsable, inclusive et coordonnée. Il a en outre insisté sur le fait que la biodiversité constitue un patrimoine national dont la conservation et l'utilisation durable exigent un engagement collectif de l'État, des provinces, des Entités Territoriales Décentralisées, des peuples autochtones, des communautés locales, du secteur privé, de la société civile, des institutions de recherche ainsi que des partenaires techniques et financiers.

d. Cas pratique d'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux sur les PACL et autres

Pour sa part, **Maître Willy ELUA**, juriste et expert environnementaliste de l'ONG APEM-RDC, a animé une présentation consacrée à un cas pratique d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) appliqué au secteur minier. Son intervention visait à démontrer comment les actions prioritaires de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 peuvent être mises en œuvre dans un contexte d'exploitation minière tout en garantissant la protection des peuples autochtones, des communautés locales (PACL) et des autres groupes des

populations vulnérables. Pour illustrer son propos, il s'est appuyé sur le cas inspiré du village Bomili–Bavadili, confronté aux activités minières de la société COMIBAV.

Dès l'entame de son exposé, le présentateur a rappelé que le secteur minier constitue l'un des principaux défis de la mise en œuvre de la SPANB. D'après le présentateur, l'exploitation minière exerce de fortes pressions sur les écosystèmes à travers l'ouverture des carrières, le défrichement, la construction de pistes et les rejets de substances polluantes. Ces activités affectent directement les sols, les forêts, les ressources en eau et, par conséquent, la santé et les moyens de subsistance des populations. Il a insisté sur le fait qu'une Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) ne devait pas être perçue comme une simple formalité administrative, mais comme un véritable outil d'aide à la décision permettant d'éviter, de réduire ou de restaurer les impacts négatifs des projets de développement. Il a également montré que cette démarche contribue directement à la réalisation de plusieurs objectifs nationaux de la SPANB, notamment ceux relatifs à la planification spatiale, à la restauration des écosystèmes, à la lutte contre la pollution, à l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, au renforcement des capacités ainsi qu'à la prise en compte des peuples autochtones, des communautés locales, du genre et des groupes vulnérables.

Poursuivant son intervention, **Maître Willy ELUA** a présenté le cas pratique du village Bomili–Bavadili afin d'illustrer les réalités auxquelles sont confrontées les communautés vivant à proximité des sites miniers. En outre, il a décrit un paysage composé de terres agricoles, de forêts et de rivières dont dépendent directement les populations locales. Cependant, il a souligné que les activités minières ont progressivement fragilisé l'accès à la terre, entraîné la pollution des sols et des cours d'eau, réduit les possibilités de pêche et d'agriculture, dégradé les moyens de subsistance et créé un climat de tension marqué par un manque d'information, une faible consultation des communautés et, dans certains cas, des restrictions d'accès à leurs espaces traditionnels. Face à cette situation, il a invité les participants à réfléchir sur une question essentielle : les actions prioritaires de la SPANB sont-elles réellement capables de protéger les communautés locales dans un contexte d'exploitation minière ou risquent-elles, si elles sont mal appliquées, de renforcer les problèmes existants ? Il a rappelé que l'EIES doit permettre d'éclairer la décision publique, qu'il s'agisse d'autoriser un projet, de le modifier, de le suspendre, d'exiger des réparations ou même de le refuser lorsque les risques sont trop importants.

Le présentateur a ensuite expliqué la chaîne des impacts qu'il convient d'analyser dans une EIES. Il a montré que les rejets miniers peuvent provoquer une augmentation de la turbidité des eaux et une contamination par les métaux lourds, compromettant ainsi l'accès à l'eau potable, la santé des populations et les activités de pêche. Les travaux de défrichement et l'ouverture de nouvelles pistes entraînent quant à eux une fragmentation des habitats naturels, la disparition des produits forestiers non ligneux, la perte de terres agricoles et parfois même la destruction de

lieux à forte valeur culturelle ou spirituelle. Il a également attiré l'attention sur les effets sociaux liés à l'arrivée d'une importante main-d'œuvre autour des sites miniers, pouvant favoriser les conflits, les violences, l'exclusion de certaines catégories sociales et les tensions communautaires. Enfin, il a insisté sur les risques qu'engendre toute décision prise sans consultation des populations concernées, rappelant que le non-respect du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) fragilise la légitimité des projets et alimente les conflits sociaux.

Abordant la méthodologie de l'EIES, l'intervenant a proposé une démarche centrée sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Il a expliqué que toute étude doit d'abord partir de l'écoute des communautés afin de comprendre leurs préoccupations et leurs priorités. Il a ensuite présenté les différentes étapes du processus : (i) le cadrage de la zone d'influence du projet ; (ii) l'établissement de la situation de référence portant sur l'eau, les sols, les habitats, les sites coutumiers, les moyens de subsistance et la santé ; (iii) l'organisation de consultations adaptées et accessibles, (iv) la réalisation d'analyses prenant en compte les impacts cumulatifs ainsi que les effets différenciés sur les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec handicap, avant d'aboutir à (v) une prise de décision fondée sur la hiérarchie des mesures d'évitement, de réduction, de restauration et de compensation, intégrées dans un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) doté de ressources suffisantes.

Poursuivant son exposé, il a insisté sur l'importance d'un PGES, élaboré avec la participation des communautés. Selon lui, ce plan doit identifier les zones où toute exploitation doit être interdite, notamment les sites sacrés, les rivières et les espaces particulièrement sensibles. Il doit également prévoir l'application de bonnes pratiques minières pour limiter les pollutions, la réhabilitation progressive des sites dégradés, le reboisement, la compensation des pertes foncières et des revenus des populations affectées ainsi qu'un système permanent de suivi reposant sur des indicateurs mesurables, des mécanismes de gestion des plaintes et des audits accessibles au public. Il a rappelé que la cartographie participative constitue un outil essentiel permettant aux communautés d'identifier elles-mêmes les espaces qu'elles considèrent comme prioritaires pour la conservation ou pour leurs activités traditionnelles.

En conclusion, **Maître Willy ELUA** a affirmé que la biodiversité ne se limite pas à la protection des espèces et des écosystèmes ; elle est aussi une question de droits humains, de justice sociale et de moyens de subsistance. Il a recommandé que toute activité minière soit conditionnée à la réalisation d'une EIES, d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR), lorsque nécessaire, et d'un PGES réellement participatifs. Il a également plaidé pour la garantie de l'accès à l'information, le respect des consultations publiques et du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) lorsque les droits des peuples autochtones et des communautés locales sont concernés. Enfin, il a insisté sur la nécessité de prendre en compte les impacts

spécifiques sur les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap et les ménages dépendant directement des ressources naturelles, de mettre en place des mécanismes locaux de gestion des plaintes, indépendants et transparents, et de traduire les constats des EIES en décisions concrètes pouvant aller de la correction des impacts à la restauration, à la compensation, voire à la suspension d'un projet lorsque les risques environnementaux et sociaux l'exigent. Il a conclu en indiquant que l'objectif ultime de cet exercice était de doter les acteurs d'une fiche d'orientation pratique, applicable à toute action prioritaire de la SPANB présentant des risques significatifs pour l'environnement et les populations.

e. Mise en œuvre décentralisée et locale de la SPANB

Quant à **Monsieur Bienvenu MUPENDA**, Expert en biodiversité à la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat (MEDDNEC) a, attiré l'attention des participants sur l'un des principaux obstacles à la réussite de la SPANB en RDC à savoir la faible adhésion et le faible niveau d'engagement des parties prenantes impliquées dans la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité. Selon lui, aucune stratégie de conservation ne peut produire les résultats attendus si les acteurs concernés ne sont pas pleinement associés à sa conception, à sa mise en œuvre et à son suivi. C'est pourquoi il a plaidé en faveur d'une gouvernance inclusive, capable de renforcer durablement la participation et la responsabilisation de tous les intervenants.

Poursuivant dans cet élan, l'intervenant a porté à la connaissance de l'assistance que la gouvernance inclusive repose sur une prise de décision transparente, participative, équitable et responsable. Elle vise à intégrer les connaissances, les expériences, les besoins et les aspirations des différents groupes concernés afin de garantir une gestion durable des ressources biologiques. Il a souligné que cette approche favorise non seulement une meilleure appropriation des politiques publiques, mais également une plus grande légitimité des décisions prises en matière de biodiversité.

Le présentateur a ensuite exposé les principes fondamentaux qui doivent guider cette gouvernance. Il a insisté sur la transparence et la redevabilité, qui supposent un accès libre à l'information environnementale et un suivi régulier des engagements pris par les différentes parties prenantes. Il a également mis en avant l'approche multipartite, qui implique une collaboration étroite entre les institutions publiques, le secteur privé, les universités, les centres de recherche et les organisations de la société civile. Il a rappelé que la participation effective de ces acteurs doit intervenir à toutes les étapes des politiques de biodiversité, depuis leur élaboration jusqu'à leur évaluation. Enfin, il a souligné que l'équité et l'inclusion sociale constituent des conditions essentielles pour garantir une représentation équilibrée des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes, des jeunes, des personnes

vivant avec handicap ainsi que des organisations communautaires dans les instances de gouvernance.

Poursuivant sa communication, **Monsieur Bienvenu MUPENDA** a présenté les principaux mécanismes d'engagement des parties prenantes prévus dans le cadre de la SPANB. Il a expliqué que les ministères sectoriels devront intervenir au sein d'un Comité national de pilotage, de plateformes nationales et provinciales de coordination, de commissions techniques sectorielles ainsi que de mécanismes multisectoriels de suivi. Les organismes publics spécialisés, notamment l'ICCN, l'INERA et les agences environnementales, contribueront à la co-construction des politiques, aux groupes de travail thématiques, aux comités consultatifs et au suivi participatif des actions de conservation.

Il a ensuite insisté sur la contribution des communautés locales et des peuples autochtones, qu'il considère comme des acteurs incontournables de la conservation de la biodiversité. Selon lui, leur participation doit être renforcée dans la planification des actions de conservation, la gestion des aires protégées, les mécanismes d'accès et de partage des avantages (APA), le suivi communautaire de la biodiversité ainsi que les initiatives de restauration des écosystèmes. Il a également souligné le rôle essentiel des organisations de la société civile, notamment celles représentant les femmes et les jeunes, dans la promotion de l'éducation environnementale, du volontariat, de l'entrepreneuriat vert, de l'innovation numérique, du renforcement des capacités et de leur représentation au sein des organes de décision.

Abordant les autres catégories d'acteurs, le présentateur a expliqué que le secteur privé est appelé à intégrer la biodiversité dans ses pratiques à travers les évaluations environnementales, les mécanismes de compensation écologique, les investissements favorables à la biodiversité, les rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les partenariats public-privé. De leur côté, les universités, les centres de recherche et les partenaires techniques et financiers devront soutenir la production de connaissances scientifiques, le développement des innovations, la mobilisation des ressources financières et l'appui technique indispensable à la mise en œuvre de la SPANB.

Le présentateur a ensuite présenté les principaux outils de communication et de mobilisation destinés à renforcer l'engagement des parties prenantes. Il a cité le Centre d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM-RDC), les bulletins d'information, les plateformes numériques, les campagnes nationales d'éducation environnementale, les radios communautaires, les réseaux sociaux ainsi que les médias comme autant de canaux permettant d'améliorer la circulation de l'information, de sensibiliser les populations et de favoriser leur participation active à la conservation de la biodiversité.

Dans la dernière partie de son exposé, **Monsieur Bienvenu MUPENDA** a formulé plusieurs recommandations destinées à renforcer la gouvernance de la biodiversité en RDC. Il a préconisé la création d'un mécanisme permanent de concertation, le renforcement des plateformes multi-acteurs, une représentation équilibrée des femmes, des jeunes et des peuples autochtones ainsi que des communautés locales dans les instances de décision, le développement des capacités institutionnelles, la mise en place d'un système transparent de suivi-évaluation, le renforcement des synergies entre les secteurs et les provinces, la mobilisation durable des ressources financières ainsi que l'élaboration d'un plan national de mobilisation et d'engagement des parties prenantes.

En conclusion, le présentateur a rappelé que la réussite de la SPANB 2025-2030 dépendra avant tout d'une gouvernance participative, transparente, responsable, inclusive et coordonnée, fondée sur des partenariats solides entre l'ensemble des acteurs concernés. Il a conclu en soulignant que la biodiversité de la République démocratique du Congo constitue un patrimoine national dont la conservation et l'utilisation durable exigent l'engagement collectif de l'État, des provinces, des Entités Territoriales Décentralisées, des peuples autochtones, des communautés locales, du secteur privé, de la société civile, des institutions de recherche ainsi que des partenaires techniques et financiers.

f. Lien existant entre la décision 15/6 de la COP 15 à la CDB relatives à la cohérence politique et l'intégration institutionnelle avec l'objectif national 14.1 de la SPANB

Monsieur Nicky KINGUNIA INEET, Point Focal National de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a dans son introduction rappelée que la biodiversité constitue un pilier essentiel du développement économique, de la sécurité alimentaire, de la résilience climatique et du bien-être des populations congolaises. Pourtant, malgré son importance stratégique, elle demeure insuffisamment intégrée dans les politiques publiques, les plans d'aménagement du territoire, les stratégies sectorielles et les processus budgétaires. Selon elle, cette faible prise en compte limite les capacités du pays à concilier développement économique et conservation des ressources naturelles, alors même qu'environ 40 % du produit intérieur brut congolais dépend directement de secteurs liés à la biodiversité, tels que l'agriculture, les forêts, la pêche et le tourisme, auxquels s'ajoutent une grande partie des emplois ruraux.

Poursuivant son exposé, l'intervenant a souligné que l'absence d'une intégration systématique des enjeux de biodiversité dans les politiques économiques et sectorielles a favorisé la dégradation progressive des écosystèmes, la perte d'habitats naturels, la déforestation et une planification territoriale déséquilibrée. Elle a particulièrement insisté sur le cloisonnement institutionnel entre les secteurs productifs et les institutions chargées de l'environnement, qu'elle considère comme l'un des principaux obstacles à une gouvernance cohérente de la biodiversité. Pour

elle, intégrer la biodiversité dans les politiques publiques ne consiste pas uniquement à protéger les ressources naturelles ; il s'agit également d'orienter les investissements vers des solutions durables, de mobiliser davantage de ressources et d'améliorer la coordination de l'action publique à tous les niveaux de gouvernance.

Le présentateur a ensuite rappelé les fondements juridiques qui soutiennent cette démarche. Elle s'est référée à l'article 6 de la Convention sur la diversité biologique, qui invite chaque État à élaborer des stratégies nationales de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et à intégrer ces préoccupations dans l'ensemble des politiques, programmes et stratégies sectorielles. Elle a également évoqué la Cible 14 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui encourage les États à intégrer pleinement la biodiversité dans les politiques publiques, les réglementations, les processus de planification, les évaluations environnementales, les stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que dans les mécanismes de comptabilité nationale. Enfin, elle a présenté les principales orientations de la décision 15/6 de la COP 15 à la CDB, qui recommande aux Parties de réviser leurs stratégies nationales de biodiversité et de les articuler avec les politiques nationales de développement durable, les Objectifs de développement durable, les plans sectoriels et les autres accords multilatéraux sur l'environnement.

Abordant plus spécifiquement la SPANB 2025-2030, le Point Focal National CDB a indiqué que celle-ci reconnaît les insuffisances persistantes dans l'intégration de la biodiversité au sein des politiques sectorielles. Elle a rappelé que plusieurs instruments stratégiques nationaux, notamment la Politique nationale d'aménagement du territoire et les mécanismes d'évaluation d'impact environnemental, n'intègrent pas encore suffisamment les impératifs liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Face à ce constat, la SPANB appelle à intégrer explicitement les objectifs de conservation dans les politiques publiques, les plans sectoriels et les stratégies nationales de développement, à renforcer les obligations relatives aux évaluations environnementales et sociales des projets d'investissement, ainsi qu'à promouvoir des mécanismes incitatifs encourageant les entreprises à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.

Poursuivant sa présentation, il a développé le contenu de l'objectif national 14.1, qui vise à assurer, d'ici 2030, l'intégration complète de la biodiversité dans les politiques publiques, les réglementations, les processus de planification, les évaluations d'impacts environnementaux et sociaux ainsi que dans les systèmes de comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernance. Il a expliqué que cet objectif s'appuie sur une meilleure cohérence entre les engagements internationaux de la République démocratique du Congo et les politiques nationales, notamment à travers leur alignement avec le Cadre mondial de la biodiversité, les Objectifs de développement durable, les programmes REDD+, la Convention de RAMSAR et les autres cadres internationaux pertinents. Il a insisté sur la nécessité de créer des synergies entre les politiques de restauration des écosystèmes, de conservation de

la biodiversité et de gouvernance inclusive afin d'éviter les incohérences institutionnelles et les conflits entre secteurs.

Le présentateur a ensuite montré les principaux leviers stratégiques permettant de concrétiser cette intégration. Il a souligné l'importance de réformes législatives, budgétaires et fiscales favorisant la prise en compte de la biodiversité dans les décisions publiques et privées. Il a recommandé la création d'un comité intersectoriel de suivi associant les ministères concernés, les autorités provinciales, les agences techniques et la société civile afin de coordonner les interventions. Il a également plaidé pour la mise en place d'un système national de suivi et de rapportage environnemental fondé sur la comptabilité économique et environnementale, l'élaboration de lignes directrices pour les évaluations environnementales stratégiques et les évaluations d'impact, ainsi que le renforcement de l'éducation et de la sensibilisation comme moteurs d'un changement durable des comportements.

Abordant les modalités pratiques de mise en œuvre, **Monsieur Nicky KINGUNIA INEET** a expliqué que la SPANB prévoit une approche progressive articulée en trois phases. La première est consacrée à la révision des cadres juridiques et institutionnels ainsi qu'à la mise en place des mécanismes de coordination. La deuxième porte sur l'opérationnalisation des dispositifs de financement, de suivi et de comptabilité environnementale, accompagnée du renforcement des capacités techniques des acteurs. Enfin, la troisième phase vise l'évaluation des résultats obtenus, la capitalisation des expériences et l'ajustement des politiques afin de garantir un alignement durable entre les objectifs de développement et les impératifs de conservation de la biodiversité.

Pour conclure, il a indiqué que la réussite de la SPANB dépendra largement de la capacité du pays à revoir ses politiques publiques et ses institutions afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre mondial de la biodiversité. Il a recommandé de réaliser une analyse approfondie des politiques existantes, d'élaborer une approche pangouvernementale harmonisée intégrant les valeurs de la biodiversité, de définir un plan d'action prioritaire pour renforcer la cohérence des politiques publiques et de produire un plan opérationnel favorisant l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de développement. Il a conclu en rappelant que seule une gouvernance cohérente, coordonnée et inclusive permettra à la République démocratique du Congo de concilier efficacement développement durable, conservation de la biodiversité et bien-être des populations.

g. Prochaines étapes

La présentation de **Monsieur Nicky Kingunia**, Point Focal National CDB portait sur les prochaines étapes à suivre après la retraite de travail consacrée à la mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030.

Il a expliqué que, sur le plan national, la priorité est de capitaliser les résultats de cette retraite en finalisant le rapport général et en consolidant les principales recommandations. Ces recommandations serviront de base à l'élaboration de plusieurs documents stratégiques essentiels, notamment un plan d'action pour l'égalité de genre, un plan de renforcement des capacités, un rapport sur les écarts entre la SPANB et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, une évaluation des impacts et des risques liés à l'implication des peuples autochtones, des communautés locales et des groupes vulnérables, ainsi qu'un plan d'action sur la coopération scientifique et technique pour la gestion durable des ressources biologiques. Des plans d'action nationaux et provinciaux devront également être élaborés pour répondre aux priorités identifiées.

Il a ensuite indiqué que le travail se poursuivra par la finalisation du plan d'action relatif à l'alignement des politiques et des institutions sur le Cadre mondial de la biodiversité. Des consultations seront organisées dans les provinces afin de recueillir les observations des parties prenantes sur les différents documents produits avant leur validation nationale. Un accent particulier sera aussi mis sur la vulgarisation du Cadre mondial de Kunming-Montréal auprès du Ministère de l'Environnement, des autres ministères sectoriels et des provinces, tout en préparant activement la participation de la RDC aux grandes réunions internationales de la Convention.

Concernant le niveau international, le présentateur a rappelé que la RDC participera d'abord aux réunions du SBSTTA-28 et du SBI-7 à Nairobi. Ces rencontres permettront aux États d'échanger sur la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, son dispositif de suivi, ainsi que sur les mécanismes de mobilisation des ressources financières nécessaires à son application.

Il a ensuite présenté la COP17 de la Convention sur la Diversité Biologique, ainsi que les réunions des Protocoles de Cartagena et de Nagoya, qui se tiendront en octobre 2026 à Erevan, en Arménie. Selon lui, ces rencontres seront déterminantes pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal. Elles permettront d'examiner les stratégies nationales des différents pays, d'identifier les lacunes dans l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2030 et 2050, de renforcer la coopération internationale, de mobiliser davantage de ressources financières et d'améliorer le suivi de l'efficacité des politiques de conservation de la biodiversité.

En conclusion, Monsieur le Chef de Division en charge de la Biodiversité a insisté sur le fait que la réussite de la SPANB dépendra d'une forte mobilisation de tous les acteurs, aussi bien au niveau national qu'international. Il a terminé son intervention par un message inspirant, invitant chacun à agir localement pour impacter le monde, rappelant ainsi que les actions entreprises en RDC contribueront directement à la préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale

3. Restitution des résultats des travaux en carrefour

Les travaux en carrefour ont permis de recueillier les avis et contributions des participants sur les différents points suivants :

- La déclinaison de la SPANB 2025-2030 de la RDC en plans d'action provinciaux sur la biodiversité (PAPB) et leur intégration dans les plans de développement provinciaux (PDP) ;
- L'alignement des politiques et la cohérence institutionnelle ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, humaines, techniques, technologiques et scientifiques pour la mise en œuvre de la SPANB ;
- Les approches d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels sur des PACL, jeunes et réseaux des femmes dans l'exécution des actions prioritaires de la SPANB ; et
- La mise en place de l'organe de pilotage et coordination ainsi la cohérence politique et institutionnelle pour la mise en œuvre de la SPANB en alignement le CMBKM.

Les échanges et discussions en plénière émanant de la restitution des résultats desdits travaux ont conduit à la formulation des recommandations pertinentes décrites dans les lignes qui suivent.

4. Des recommandations

Au terme des travaux de la retraite, les recommandations pertinentes ci-après ont été formulées en ces termes :

- **Au Gouvernement de la République**
 - d'adopter et de rendre opérationnel le mécanisme national de gouvernance de la biodiversité à travers la mise en place du Comité National Stratégique de la Biodiversité et de son Comité National Technique ;
 - d'assurer une meilleure intégration des objectifs de la SPANB dans les politiques publiques, les stratégies sectorielles et les plans provinciaux de développement ;
 - d'accélérer la révision, l'harmonisation et l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la biodiversité afin de réduire les chevauchements institutionnels.

- **Au Ministère de l'Environnement, Développement durable et Nouvelle Économie du Climat**
 - d'assurer la coordination technique de la mise en œuvre de la SPANB et de renforcer les mécanismes permanents de concertation interinstitutionnelle ;
 - de mettre en place un système national performant de suivi-évaluation, de monitorage, de rapportage et de capitalisation des résultats ;
 - de renforcer le Centre d'Échange d'Informations sur la Biodiversité (CHM-RDC) afin d'améliorer la gestion, le partage et la diffusion des données sur la biodiversité ;

- d'élaborer un programme national de renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la SPANB.

➢ **Aux ministères sectoriels**

- d'intégrer systématiquement les objectifs et cibles de la SPANB dans leurs politiques, plans, programmes et budgets ;
- de renforcer la collaboration avec le MEDD-NEC afin d'assurer une planification cohérente et une meilleure circulation des données ;
- Evaluer les effets combinés de l'extraction, de la construction des routes et de l'afflux de la population sur les habitats critiques ;
- Imposer les bassins de décantation étanche et le traitement des eaux de drainage notamment minier pour éviter la contamination des écosystèmes aquatiques et terrestre ;
- Exiger le déboisement sélectif des zones avant leur mise en eau afin de prévenir la décomposition anaérobie et les émissions de méthane.
- Se référer aux exigences de la banque mondiale (Normes environnementales et Sociales).
- Promouvoir les cultures associées, la lutte intégrée contre les nuisibles et la conservation des bandes enherbées ;
- Interdire le labour profond systématique pour protéger la faune ou du sol et maintenir le stockage du Carbonne ;
- Instaurer des techniques d'irrigation goutte pour stopper le prélèvement excessif dans les nappes phréatiques et les cours d'eau ;
- Consulter le guide général de réalisation des EIES pour évaluer la dérations des terres et le changement d'usage des sols. Consultation des parties prenantes pour avoir leurs avis ;
- Implication de parties prenantes dans la mise en œuvre des activités ;
- Prise en compte des résultats des études de préfaisabilité ;
- Respect des lois et normes en rapport avec les EIES dont notamment :
 - Loi N° 11/009 Du 09 Juillet 2011 portant Principes Fondamentaux Relatifs à la Protection de l'environnement, cfr article 21 ;
 - Décret n° 14/19 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux des études impacts environnemental et social ;
 - Ordonnance-Loi n° 23/007 du 03 mars 2023, modifiant et complétant ; la Loi N° 11/009 Du 09 Juillet 2011 portant Principes Fondamentaux Relatifs à la Protection de l'environnement.

➢ **Aux provinces et Entités Territoriales Décentralisées**

- de mettre en place des cadres provinciaux de coordination de la biodiversité ;
- d'élaborer des plans d'action provinciaux alignés sur la SPANB ;
- d'améliorer la collecte, la remontée et la validation des données relatives à la biodiversité.

➢ **Aux partenaires techniques et financiers**

- d'accroître leur appui technique et financier à la mise en œuvre de la SPANB ;
- d'accompagner le développement des capacités institutionnelles, scientifiques et techniques des acteurs nationaux et provinciaux ;
- de soutenir les mécanismes innovants de financement de la biodiversité.

➢ **Aux institutions de recherche et d'enseignement supérieur**
- de renforcer la production de connaissances scientifiques et les systèmes nationaux d'information sur la biodiversité ;
- de promouvoir l'innovation, la recherche appliquée et la valorisation des savoirs traditionnels.

➢ **À la société civile, au secteur privé, aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux communautés locales**
- de participer activement aux mécanismes de gouvernance, de suivi et d'évaluation de la SPANB ;
- de promouvoir la sensibilisation, l'éducation environnementale et la conservation participative ;
 de renforcer les initiatives locales de gestion durable des ressources naturelles.

Les participants réaffirment leur engagement à accompagner la mise en œuvre effective de la SPANB 2025-2030 et invitent l'ensemble des parties prenantes à renforcer la collaboration interinstitutionnelle, la mobilisation des ressources, le partage des connaissances et la participation citoyenne afin de garantir l'atteinte des objectifs nationaux de biodiversité et des engagements internationaux de la République Démocratique du Congo.

5. La cérémonie de clôture

Monsieur Nicky Kingunia a dans son mot de clôture tenu à exprimer sa profonde gratitude à tous les participants à ces assises pour la qualité des échanges et discussions ayant émaillé le déroulement des travaux ainsi que les orientations et recommandations pertinentes formulées qui serviront ensuite à alimenter les différents documents annexe devant soutenir la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030 notamment le plan d'action sur l'égalité des sexes et la biodiversité ; la stratégie et plan d'action de renforcement des capacités, et de coopération technique et scientifique ; la stratégie et plan de communication ; etc.

En outre, le Chef de Division en charge de la Biodiversité a adressé également ses remerciements à l'endroit de tous les partenaires techniques et financiers notamment le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour leur accompagnement et appui constants en faveur de la conservation et gestion durable du patrimoine naturel de notre pays.

Pour clore son propos, le Point Focal National CDB a exhorté tous les experts et représentants des administrations publiques, des institutions scientifiques et de

recherche, du secteur privé, des organisations de la société civile, des peuples autochtones, des communautés locales, des organisations de femmes et de jeunes, de poursuivre avec cette dynamique de collaboration afin que les engagements pris au cours de cette retraite se traduisent par des actions concrètes sur le terrain, au bénéfice de la biodiversité et des populations de la République démocratique du Congo.

C'est sur ces mots, qu'il a déclaré clos les travaux de la retraite de travail et souhaité à chacune et à chacun un excellent retour dans leurs ménages respectifs.

III. CONCLUSION

La retraite a constitué une étape importante dans l'opérationnalisation de la SPANB 2025-2030. Elle a permis de renforcer l'engagement des acteurs nationaux, de consolider l'alignement de la stratégie nationale avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de dégager des actions prioritaires pour assurer une mise en œuvre coordonnée, inclusive et fondée sur des résultats mesurables.

Les recommandations formulées mettent l'accent sur la gouvernance participative, la mobilisation durable des ressources, le renforcement des capacités, l'intégration transversale de la biodiversité dans les politiques sectorielles et la mise en place d'un système national performant de suivi-évaluation. La réussite de la SPANB dépendra de l'engagement continu des institutions publiques, des collectivités territoriales, des peuples autochtones et communautés locales, du secteur privé, de la société civile, du monde scientifique et des partenaires techniques et financiers.